

P.V. n° 8

Présidente : Mme. BERTON.

Présents : Mme. JUGE - MM. LATRUBESSE – PRIETO.

Excusés : Mmes. BERNARD – BOUTI - NOIR – M. CASSIAU – CORNIER - DECHERF.

Assistent : MM. RABBY (membre du Comité en charge du développement du football féminin) – WAILLIEZ
(en partie : en charge de l'arbitrage au sein de la LFNA) - GUITON.

Administratifs : MM. VALLET - MOUTHAUD.

La commission adresse ses sincères condoléances à son collègue Eric CORNIER qui a eu la douleur de perdre un être très cher. **Bon courage à toi et aux tiens Eric.**

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 105 euros. Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision pour les litiges concernant les matches de Coupes et pour les 4 dernières rencontres de championnats régionaux (Art. 30.3 des R.G. de la LFNA).

COUPE DE FRANCE FEMININE

4^{ème} Tour :

La Commission homologue les résultats des 4 matches de ce tour avec le dossier suivant :

Match n° 25324295 – A.S. Mazères Uzos Rontignon / F.C.E. Mérignac Arlac du 30/10/2022

La Commission a pris note du P.V. de la C.R. des Règlements et des Litiges et Contentieux du 04/11/2022 qui **donne match perdu par pénalité à l'équipe du F.C.E. Mérignac Arlac (3-0) pour en attribuer le bénéfice à celle de l'A.S. Mazères Uzos Rontignon et dit l'A.S. Mazères Uzos Rontignon qualifiée pour le tour suivant.**

La commission souhaite une pleine réussite aux clubs qualifiés pour le 1^{er} tour fédéral, géré par la F.F.F. : C.M.O. Bassens – A.S. Mazères Uzos Rontignon - E.S. des Trois Cités Poitiers – Limoges Football, en plus des 2 clubs de D1 Arkema (A.S.J. Soyaux Charente et F.C. Girondins de Bordeaux) qui entreront lors des 1/16èmes de finale.

COUPE DE NOUVELLE-AQUITAINE FEMININE

SYSTEME COUPE NOUVELLE-AQUITAINE FEMININE
SAISON 2022/2023

80 Engagées

30/10/2022	1er Tour	18 matches avec	36 clubs						
20/11/2022	2ème Tour	18 matches avec	18 vainqueurs	+	18 entrantes				
15/01/2023	3ème Tour	16 matches avec	18 vainqueurs	+	14 entrantes				
12/03/2023	4ème Tour	12 matches avec	16 vainqueurs	+	8 entrantes				
16/04/2023	5ème Tour	8 matches avec	12 vainqueurs	+	4 entrantes				
28/05/2023	6ème Tour	4 matches avec	8 vainqueurs						
04/06/2023	1/2 Finales	2 matches avec	4 vainqueurs						
10 Juin 2023	FINALE	1 match avec	2 vainqueurs						
		79 matches					80 engagées		

1^{er} Tour :

La Commission homologue les résultats des 18 matches de ce tour avec les dossiers suivants :

Match n° 25324297 – F.C. Les Gâtinaises / F.C. Ste-Eanne du 30/10/2022

Courriel du F.C. Ste-Eanne du 29/10/2022 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait du F.C. Ste-Eanne** et dit le F.C. Les Gâtinaises qualifié pour la suite de la compétition.

Amende de 56 euros pour forfait au F.C. Ste-Eanne.

Match n° 25324299 – S.E.P. St-Romans les Melle / Thouars Foot 79 du 30/10/2022

Courriel de Thouars Foot 79 du 26/10/2022 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de Thouars Foot 79** et dit le S.E.P. St-Romans les Melle qualifié pour la suite de la compétition.

Amende de 56 euros pour forfait au S.E.P. St-Romans les Melle.

Match n° 25324300 – U.A. Niort St-Florent / C.S. Dissay du 30/10/2022

Courriel du C.S. Dissay du 27/10/2022 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait du C.S. Dissay** et dit l'U.A. Niort St-Florent qualifié pour la suite de la compétition.

Amende de 56 euros pour forfait au C.S. Dissay.

Match n° 25324345 – Jarnac Sports / F.C. Périgny du 30/10/2022

Courriel du F.C. Périgny du 28/10/2022 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait du F.C. Périgny** et dit Jarnac Sports qualifié pour la suite de la compétition.

Amende de 56 euros pour forfait au F.C. Périgny.

Match n° 25324432 – A.L. Poey de Lescar / A. St-Laurent Billière Ent. du 30/10/2022

Courriel de l'A. St-Laurent Billière du 29/10/2022 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de l'A. St-Laurent Billière Ent.** et dit l'A.L. Poey de Lescar qualifié pour la suite de la compétition.

Amende de 56 euros pour forfait à l'A. St-Laurent Billière.

Match n° 25324523 – F.C. Léoville / E.S. Canéjan du 30/10/2022

Courriel de l'E.S. Canéjan du 25/10/2022 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de l'E.S. Canéjan** et dit le F.C. Léoville qualifié pour la suite de la compétition.

Amende de 56 euros pour forfait à l'E.S. Canéjan.

Tirage au sort du 2^{ème} tour :

18 matches avec les **18** vainqueurs du 1^{er} tour + **18*** entrantes.

La Commission effectue un tirage au sort avec **5** groupes géographiques.

* : les **11** équipes restantes (*sur 31*) éliminées lors du 1^{er} tour de la Coupe de France Féminine + **7** équipes éliminées du 2^{ème} tour de la Coupe de France Féminine.

Matches à jouer sur le terrain du club premier nommé le **dimanche 20 novembre 2022 à 14h30** ou le **samedi 19 novembre 2022 à 20h00** pour les clubs disposant d'un éclairage classé.

La durée du match est de 1 H 30 en deux mi-temps de 45 minutes, **il n'y a pas de prolongation.** Il sera fait application de l'épreuve des coups de pied au but si les équipes sont à égalité à la fin de la rencontre.

Les arbitres seront désignés par les C.D.A des clubs recevants et les assistants proposés par les clubs en présence.

La fonction de délégué est exercée par un dirigeant, majeur, responsable de l'équipe visiteuse.

REGLEMENT FINANCIER

Se référer à l'Annexe 1 du Règlement financier des Coupes.

TRES IMPORTANT - FEUILLES DE MATCHES

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l'utilisation de la FMI**.
En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail à la Ligue dès le soir du match à pmouthaud@lfna.fff.fr
Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE**.

ACCES AUX MATCHES

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel. A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

ATTENTION !!!

- **LA REGLE DES REMPLACEES-REMPLOCANTES S'APPLIQUE.**
- **Les clubs peuvent faire figurer 14 joueuses au maximum sur la feuille de match.**

COUPES NOUVELLE-AQUITAINE U14-U15 F. A 11 ET U16-U18 F. A 11

Après une relance effectuée par courriel auprès de tous les clubs de la LFNA, il s'avère que le nombre d'engagées à ce jour (*très faible avant la relance*) est de :

- Coupe Nouvelle-Aquitaine U14-U15 F. à 11 : **25**
- Coupe Nouvelle-Aquitaine U16-U18 F. à 11 : **20**.

Par conséquent, ces chiffres permettent d'organiser ces deux coupes lors de cette saison.
Ainsi, les dates des différents tours seront les suivantes :

- Tour 1 : 04 février 2023 (pour les 2 coupes)
- Tour 2 : 11 mars 2023 (pour les 2 coupes)
- Tour 3 : 22 avril 2023 (pour les 2 coupes)
- ½ Finales : 20 mai 2023 (pour les 2 coupes)
- **FINALES** : 10 juin 2023 (pour les 2 coupes) : couplées avec la Finale de la Coupe Nouvelle-Aquitaine Féminines (Seniors).

Compte-tenu de la date lointaine du 1^{er} tour, les dates butoir d'engagements via Footclubs sont repoussées au 31 décembre 2022.

CATEGORIES / COMPETITIONS JEUNES

La commission, après avoir récolté les chiffres concernant le nombre d'équipes féminines (jeunes et Seniors) engagées dans chaque pôle (ou District Gironde) en 2022/2023), ainsi que le nombre de licenciées par club, fait une analyse et une projection sur de possibles effectifs pour la saison 2023/2024.

Les pôles qui proposent du foot à 11 chez les jeunes n'ont que très peu d'équipe engagées en championnat régional.

Baisse des licenciées en U6/U11F dans l'ensemble des pôles.

Dernière année pour la catégorie U14/U17, mise en place de la réforme la saison prochaine sur les compétitions jeunes (U15F et U18F).

Sur le débat qui aura lieu lors de la prochaine réunion concernant la structuration des compétitions jeunes, l'ensemble des membres de la commission s'accorde à dire que la Ligue doit harmoniser les compétitions jeunes tout en prenant en considération les disparités des différents territoires.

La synthèse qui en découlera devra ensuite être transmise au Comité de Ligue pour décision finale.

AXES DE TRAVAIL POUR AMELIORER LA FEMINISATION

Plusieurs constats et pistes de travail sont listées au cours de cette réunion :

- L'accueil des licenciées se heurtent parfois au refus des clubs car ils sont déjà en tension au niveau des infrastructures et/ou des encadrants. Certains clubs concernés font néanmoins la démarche de « renvoyer » ces licenciées vers des clubs voisins qui sont, eux, en manque de joueuses.
- Il faut absolument améliorer l'encadrement des équipes féminines car il arrive trop souvent que celles-ci soient moins bien considérées et donc dotées d'éducateurs moins « compétents ».
- Des actions vont être lancées par l'E.T.R. à destination des « publics féminins », notamment via l'organisation de modules de formations d'éducatrices (avec les mêmes contenus que ceux existant) spécifiquement réservées aux féminines. L'objectif est de parvenir à organiser une session par pôle ou District. Un module U6/U7 va être proposé aux femmes licenciées en avril à Cognac. Ont également été évoquées certaines actions mises en place pour développer l'encadrement féminin comme 1 équipe / 1 maman.
- Le nombre de dirigeantes dans les clubs doit être accru. Il pourrait également être plus important dans les instances avec, pourquoi pas, un « pourcentage » mis en place. Il existe peut-être aussi le problème du coût pouvant être une des raisons du peu de nombre de dirigeantes dans les clubs. Il faut penser également à les fidéliser : actions de fidélisation du District 64 mises en avant.
- Un point sur l'arbitrage féminin est réalisé avec l'intervention de David WAILLIEZ : mise en place de salariés dans les pôles et districts pour gérer entre autres les désignations. Le nombre de féminines dans l'arbitrage augmente et on s'aperçoit que certaines continuent à jouer. La population universitaire peut représenter un vivier pour l'arbitrage féminin.
- La commission doit être force de proposition vers le Comité de Ligue.

CHALLENGE NATIONAL FEMININ FUTSAL

La F.F.F. lance cette saison ce Challenge National Féminin Futsal.

A cet effet, un appel à engagements a été adressé, par courriel, à tous les clubs de la LFNA avec le texte suivant :

« Dans le cadre du **Challenge National Futsal Féminin**, la F.F.F. laisse la liberté aux Ligues dans le format de leur Phase Régionale pour désigner l'équipe qualifiée pour la Phase Fédérale. Elle a préféré ne pas créer dans Foot 2000 une Phase Régionale qui n'aurait pu répondre aux différents cas de figure et ainsi bloquer certaines Ligues.

A toutes fins utiles, elle nous rappelle que les Ligues doivent fournir leurs équipes qualifiées pour la Phase Fédérale au plus tard le lundi 13 février 2023, les finales régionales se disputant au plus tard le week-end du 11/12 février 2023.

Vous pouvez donc **[vous engager via Footclubs](#)** en cliquant sur « Epreuves Fédérales » « Engagements » « Catégorie : Libre Seniors F » « Engager une équipe » « Centre de Gestion : Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine », cocher la case à gauche, cliquer sur « Suivant »...

Vous pouvez consulter le règlement de cette épreuve de Futsal en cliquant sur le lien ci-dessous :

<https://media.fff.fr/uploads/document/ec7271c50af002d86eb638640694b77e.pdf> . »

A ce jour, seuls 9 clubs ont franchi le pas en s'engageant via Footclubs.

Afin d'étoffer ce nombre trop restreint, il est décidé de prolonger l'engagement jusqu'au 27/11/2022.

A l'issue, un point sera fait par la C.R. Futsal (gestionnaire de ce challenge d'après le règlementation de l'épreuve, en lien avec la C.R. Féminisation et Olivier GUITON, C.T.R. D.A.P. pour l'organisation des différents tours ou plateaux à planifier.

OPERATION « TOUTES FOOT »

Cette action est lancée par la F.F.F.

Les clubs ont jusqu'au 16 décembre pour candidater grâce à l'adresse mail auprès de leurs Districts :

1. Présentation générale du dispositif

Toutes Foot est un nouveau dispositif fédéral visant à développer la pratique féminine, renforcer la place des femmes dans le football et dynamiser le projet club dans toutes ses dimensions. Les clubs, mais également les Districts et les Ligues pourront organiser une action afin :

- d'améliorer l'attractivité, l'accueil et la fidélisation du public féminin dans le club (dirigeantes, éducatrices, arbitres, joueuses)
- de développer des compétences et renforcer la prise de responsabilité.

1.1 Modalités :

- o Le club organise une ou plusieurs actions. Il retourne au District avant la date de clôture :
 - le dossier de candidature dûment complété (chaque partie devra être renseignée)
 - une vidéo de 2mn présentant le club et le projet réalisé
- o Après analyse des dossiers, le District désigne les lauréats départementaux (le nombre de lauréats est laissé à la discrétion du District)
- o La Ligue désigne à son tour 3 lauréats régionaux
- o La FFF invite les lauréats régionaux à la cérémonie des Trophées à Clairefontaine.

1.2 Critères d'éligibilité

- o L'action devra porter sur l'un des axes suivants (ou les deux) :
 - Axe 1 : Augmenter le nombre de pratiquantes
 - Axe 2 : Favoriser la mixité dans la prise de responsabilité
- o Les clubs récompensés devront être affiliés à la FFF
- o La ou les actions présentées devront avoir été réalisées sur la saison 2022-2023.
- o Les actions réalisées après la date limite de retour des dossiers au District seront éligibles pour la saison 2023-2024
- o L'évaluation des dossiers reposera sur une grille d'évaluation comprenant des critères qualitatifs et quantitatifs

1.3 Calendrier

- o **Entre le 12 septembre 2022 et le 16 décembre 2022** : lancement de l'appel à projets et inscriptions auprès du District
- o **Jusqu'au 15 mai 2023** : Réalisation de l'action et retour du dossier de candidature et de la vidéo au District.
- o **Avant le 20 mai 2023** : Instruction des dossiers de candidature et désignation des clubs lauréats par le District.
- o **Avant le 30 mai 2023** : Instruction des dossiers de candidature et désignation de 3 clubs lauréats par la Ligue.
- o **Avant le 5 juin** : Instruction des dossiers de candidature par la FFF

CHAMPIONNATS

FEMININES REGIONAL 2

Match n° 24662809 – Poule B – F.C. Sud 17 / Trélissac A.P.F.C. (2) du 05/11/2022

Courriel du F.C. Sud 17 du 05/11/2022 à 10h33 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait du F.C. Sud 17.**

Amende de 200 euros pour forfait au F.C. Sud 17 (2^{ème} forfait).

U16-U18 FEMININES A 11 – PHASE 1

Match n° 24956308 – Poule B – A.S.J. Soyaux Charente / Jarnac Sports du 05/11/2022

Courriel de Jarnac Sports du 03/11/2022 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de Jarnac Sports.**

Amende de 100 euros pour forfait à Jarnac Sports (1^{er} forfait).

Match n° 24956331 – Poule D – C.S. St-Michel / U.S. Lormont du 22/10/2022

Courriel du C.S. St-Michel du 21/10/2022 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait du C.S. St-Michel.**

Amende de 100 euros pour forfait au C.S. St-Michel (2^{ème} forfait).

Prochaine réunion : sur convocation.

La Présidente,
Natacha BERTON
Le Secrétaire de séance,
Philippe MOUTHAUD

Procès-Verbal validé le 16/11/2022 par la Secrétaire Générale, Marie-Ange AYRAULT GUILLORIT.